



A l'attention de M. Paul Champsaur  
Président de l'ARCEP

Issy les Moulineaux, le 25 septembre 2007

Objet : Consultation publique sur les enjeux liés aux nouvelles fréquences pour les réseaux d'accès  
aux services de communications électroniques

Madame, Monsieur,

Nous saluons l'initiative de l'ARCEP de lancer cette consultation dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique. Il nous paraît effectivement important, compte tenu des évolutions technologiques majeures de ces dernières années, qu'une partie de dividende soit aujourd'hui allouée à des industries nouvelles, performantes et hautement productives, comme le sont la majorité de celles gravitant autour des services de communications électroniques.

Néanmoins, il nous paraît important de rappeler que les services de communication mobiles ne se limiteront pas à l'avenir à l'accès Internet mobile haut débit des personnes. Ils seront amenés, à intégrer massivement une autre forme de mobilité que celle de la personne humaine, à savoir la mobilité des objets avec leur connexion aux réseaux de communication. Cette perspective, plus communément connue sous le terme d'« Internet des objets », représentera dans les années à venir une part non négligeable des communications électroniques, ce que d'aucuns nomment le « Machine to Machine » ou M2M. Basés sur des technologies de communication sans fil (RFID notamment), les protocoles de communication air-air de ces objets seront également amenés, dans les années à venir, pour assurer le développement qui leur est promis, à consommer plus de ressources en spectre radiofréquences qu'elles ne s'en sont vues attribuer jusqu'à présent (c'est-à-dire très peu).

GS1 France est une organisation paritaire industrie/commerce qui contribue au plan international, à l'élaboration des standards nécessaires aux échanges le long de la chaîne d'approvisionnement. Nous appartenons à un réseau d'1 million d'entreprises au plan mondial et comptons 30 000 adhérents en France. Les standards que nous développons vont du code à barres aux langages EDI, en passant par les catalogues électroniques et la RFID. Cette dernière technologie est pour nous un axe de développement majeur car nous pensons qu'elle sera le pilier de l'identification et de la traçabilité des produits dans les années à venir. Pour les besoins de nos métiers, nous utilisons des fréquences en UHF, qui autorisent une distance de lecture adaptée aux échanges avec des étiquettes passives dans le cadre des opérations logistiques.

GS1 France  
2, rue Maurice Hartmann  
92137 Issy-les-Moulineaux cedex  
T +33 (0)1 40 95 54 10  
F +33 (0)1 40 95 54 48  
E [infos@gs1fr.org](mailto:infos@gs1fr.org)  
[www.gs1.fr](http://www.gs1.fr)  
SARL au capital de 250 000 €  
Siret : 305 545 675 000 38  
APE 741G RC Nanterre 98 B 02398  
TVA : FR 35 305 545 675





Dans le cadre des débats sur la redistribution du dividende numérique, c'est-à-dire des fréquences en dessous des 1 GHz utilisées par la télévision analogique, nous nous devons de poser la question de l'allocation des ressources en fréquences UHF dédiées à la RFID en Europe. Les allocations de ces fréquences sont particulièrement éclatées au plan mondial, puisqu'elles vont de 860 à 960 MHz. Elles sont aujourd'hui allouées dans la bande de fréquences 865-867 MHz en Europe, conditions bien moins performantes que celles disponibles aux USA dans la bande 902-928 Mhz. Or, le débat sur le dividende numérique nous paraît être une opportunité majeure pour redéfinir une allocation cohérente, performante et harmonisée au plan européen, voire international, des bandes de fréquences en dessous des 1GHz. Dans cette perspective, nous souhaiterions que la question soit posée de l'allocation aux applications RFID d'une bande de fréquences dans la bande 850-960 MHz, harmonisée au moins au plan européen et utilisable dans des conditions optimales,.

Nous espérons, Monsieur le président, que notre demande et nos besoins seront entendus et compris par l'ARCEP et que nous trouverons, au sein de votre agence, le soutien nécessaire au développement de cette industrie.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de mes salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Georget'.

Pierre Georget  
Directeur Général



GS1 France  
2, rue Maurice Hartmann  
92137 Issy-les-Moulineaux cedex  
T +33 (0)1 40 95 54 10  
F +33 (0)1 40 95 54 48  
E [infos@gs1fr.org](mailto:infos@gs1fr.org)  
[www.gs1.fr](http://www.gs1.fr)  
SARL au capital de 250 000 €  
Siret : 305 545 675 000 38  
APE 741G RC Nanterre 98 B 02398  
TVA : FR 35 305 545 675